

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251015-d-2025-42-AU
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de suivi d'exploitation des chaufferies de la Ville avec la société CDC CONSEIL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes
décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la prestation proposée par la société CDC CONSEIL dont le siège social est
situé 29, rue des Martyrs – 37300 JOUE-LES-TOURS, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage
de suivi d'exploitation des chaufferies de la Ville donne pleinement satisfaction,

DECIDE

DE RECONDUIRE le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de suivi d'exploitation des
chaufferies de la Ville avec la société CDC CONSEIL dont le siège social est situé 29, rue des
Martyrs – 37300 JOUE-LES-TOURS, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2025,
pour un montant de 9 900 € H.T., soit 11 880 € T.T.C.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 15 octobre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251015-d-2025-42-AU
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025